

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LA SUISSE DU GROUPE EMMI

1. Généralités

Les présentes Conditions générales de vente et de livraison (CGV) d'Emmi s'appliquent à toutes les ventes et livraisons effectuées par Emmi au client. Elles s'appliquent aux affaires conclues avec toutes les entreprises suisses du groupe Emmi. Par sa commande, le client accepte expressément la validité des présentes CGV.

Les CGV du client ne sont valables que si Emmi les accepte par une signature directe. Les références aux CGV du client sur des contrats, commandes ou autres documents ne rendent pas ces CGV valables, même si ces contrats, commandes ou autres documents sont signés par Emmi.

2. Offres, commandes, prix, conditions de paiement

Les offres d'Emmi qui ne sont pas assorties d'un délai d'acceptation sont sans engagement jusqu'à ce qu'Emmi confirme la vente. Les offres formulées par Emmi sur la base de documents imprécis ou incomplets n'ont qu'un caractère indicatif. Les prix figurant dans la confirmation de vente, le bon de livraison ou la facture font foi. Les livraisons et prestations dont les prix n'ont pas été convenus par écrit au préalable sont facturées aux prix catalogue d'Emmi en vigueur à la date de la prestation.

Sauf convention contraire explicite, les paiements doivent être réglés dans les [20] jours suivant la date de la facture, sans aucune déduction. En cas de non-respect de ce délai de paiement, le client est automatiquement en demeure sans mise en demeure, Emmi étant alors en droit de facturer des intérêts moratoires au taux de 7,5% par an. Emmi est en droit d'exiger des paiements anticipés. Les compensations et retenues par le client ne sont autorisées que si ses éventuelles demandes reconventionnelles ont été reconnues par Emmi par écrit ou ont été constatées par un jugement exécutoire.

Si le client est en demeure pour un ou plusieurs paiements, Emmi est en droit de retenir les livraisons ultérieures ou les livraisons partielles jusqu'au paiement intégral des factures impayées.

Si Emmi doit engager, pour la marchandise à livrer, des frais plus élevés que ceux qui étaient connus ou auraient dû être connus à la date de la conclusion du contrat sans qu'il y ait faute de sa part, ces frais supplémentaires sont entièrement à la charge du client.

3. Conditions de livraison, lieu d'exécution, transfert des risques

Emmi s'efforce de respecter les délais de livraison convenus autant que possible. Emmi n'est pas responsable des pertes ou dommages liés à un retard de livraison. Toute modification de la commande par le client n'est possible qu'avec l'accord d'Emmi et, sauf convention contraire, peut entraîner l'annulation des dates et délais convenus au préalable.

En cas de perturbations de livraison imprévisibles dont Emmi n'est pas responsable et qui surviennent chez Emmi ou chez ses fournisseurs, telles que grèves, lock-out, perturbations dans l'entreprise, épidémies, interruptions ou encombrements des voies de transport, catastrophes naturelles, dégâts des eaux et tempêtes, guerre, difficultés d'approvisionnement en électricité ou en matières premières et directives des autorités, les délais de livraison et d'exécution sont automatiquement prolongés de la durée de la perturbation. Si les délais de livraison et d'exécution sont de ce fait retardés de plus de huit semaines, chaque partie peut résilier le contrat de vente correspondant sans indemnité au moyen d'une notification écrite.

Sauf convention contraire, la livraison et le transfert des risques s'effectuent selon DDP (Incoterms 2020), entrepôt en Suisse conformément à la confirmation de vente (lieu d'exécution). Emmi conserve la propriété de la marchandise livrée jusqu'au paiement intégral.

4. Garantie

Emmi garantit que toutes les marchandises qu'elle livre sont conformes aux spécifications convenues ainsi qu'à la législation suisse sur les denrées alimentaires ou, selon des instructions écrites appropriées de l'acheteur, à la législation étrangère sur les denrées alimentaires. Pour garantir la qualité et la sécurité alimentaire élevées des produits livrés, Emmi certifie ses sites de production selon les normes ISO 9001/14001 et FSSC 22000.

Toute réclamation doit être formulée par écrit et de manière détaillée dans les 24 heures suivant la réception des marchandises sur le lieu d'exécution. Les défauts cachés doivent également être signalés de manière détaillée par écrit immédiatement après leur découverte, mais au plus tard dans les 3 mois suivant la réception de la marchandise sur le lieu d'exécution. Les droits légaux en matière de défauts sont exclus dans la mesure où la loi le permet. Pour la marchandise défectueuse, le client se voit accorder uniquement un avoir.

5. Clause de non-responsabilité

Emmi n'est responsable que du dommage qu'elle a causé intentionnellement ou par négligence grave. Sa responsabilité est exclue en cas de négligence légère. Toute responsabilité pour les dommages indirects, les dommages consécutifs ou les dommages à des tiers, le manque à gagner ou l'atteinte à la réputation est exclue dans la mesure où la loi le permet.

6. Droit de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle d'Emmi ou de ses entreprises affiliées demeurent chez Emmi ou l'entreprise affiliée. En particulier, le client s'abstient de copier les marques, de les modifier ou de les rendre invisibles sur les étiquettes ou les emballages sans l'accord écrit préalable de Emmi.

3/3

Dans la mesure où Emmi effectue des travaux de conception, de développement ou autres pour le client, tous les droits de propriété intellectuelle qui en découlent demeurent automatiquement et intégralement la propriété d'Emmi. Les recettes, échantillons, croquis, ébauches, modèles, outils, marques, procédés, données d'impression, etc. fournis par Emmi dans le cadre du rapport contractuel demeurent la propriété exclusive de Emmi et ne peuvent être ni transmis à des tiers, ni communiqués à des tiers, ni utilisés pour la collaboration avec des tiers.

7. Confidentialité

Toutes les informations échangées entre les parties dans le cadre de leur relation commerciale doivent être traitées de manière confidentielle et ne peuvent être transmises à des tiers ou utilisées à d'autres fins.

8. Transfert

Sans accord écrit, le client n'est pas autorisé à céder à un tiers les droits et obligations découlant du rapport contractuel avec Emmi. Emmi est en droit de transférer les droits et obligations découlant du rapport contractuel avec le client à d'autres sociétés du groupe Emmi.

9. Modifications, clause de sauvegarde

Toute modification et tout complément des présentes CGV doivent être effectués par écrit. Si certaines dispositions des présentes CGV s'avèrent invalides ou si l'exécution devient impossible, les autres dispositions des CGV demeurent valides. Les dispositions invalides sont remplacées par des dispositions qui se rapprochent le plus possible de la signification et finalité économiques prévues de la disposition invalide ou impossible.

10. Droit applicable et for

Le for exclusif pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle entre les parties est Lucerne (Suisse). Le droit suisse s'applique à l'exclusion des règles de conflit de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 («Convention de Vienne»).